

responsabilités de la Chambre à l'égard de la population et du gouvernement consiste à surveiller avec soin et diligence les dépenses gouvernementales. Les subsides sont partie intégrante des responsabilités de la Chambre, de même que les mesures législatives.

Les esprits sont de plus en plus imbus de technocratie et c'est la prépondérance de cette attitude qui fait donner le pas à la question de l'adoption de propositions législatives sur les affaires de subsides et l'examen des crédits. Pensez-vous remédier aux maux dont souffre le pays en vous contentant d'adopter des lois? Je ne le crois pas. Il vaudrait mieux, en ce qui concerne la Chambre, permettre au comité des subsides de demeurer en place. Je ne pense qu'il faille examiner chaque année, en détail, chacun des ministères du gouvernement. Chacun de ceux-ci devrait être examiné, avec tous les fonctionnaires, tous les trois ans, au plus. Après tout, il nous faut admettre les responsabilités administratives des fonctionnaires de ces ministères et pratiquer à leur égard une politique intelligente. A mon avis, si les ministères étaient requis de se soumettre tous les trois ans à un examen détaillé de la part du comité permanent compétent, ce serait suffisant. L'étape suivante consisterait à présenter ici à la Chambre pendant une période de temps limitée, un exposé général de ce que j'appellerais les principes de la direction du ministère en cause. Au bout de trois ans, ce ministère pourrait être soumis de nouveau à un examen moins approfondi au comité permanent.

Dès lors, monsieur l'Orateur, chaque ministère se présenterait devant les comités et devant la Chambre. Un examen pas aussi approfondi du ministère serait suivi d'un autre qui le serait vraiment. Cette formule conserverait à la Chambre le droit d'accorder les subsides et le droit de les discuter. Pour cette raison, nous ne croyons pas que la structure actuelle des comités serait appropriée. Ce sera un régime redoutable. J'ai acquis une grande expérience des comités et je tiens à ce qu'ils fonctionnent bien. Le gouvernement se propose d'imposer à une structure à peine constituée le fardeau entier de l'étude des subsides et des crédits, outre de nombreuses mesures législatives. Monsieur l'Orateur, avant de sauter il nous faut regarder où nous retomberons. Franchement, la structure actuelle du comité n'est pas conçue pour la tâche qui lui est assignée en vertu du Règlement proposé.

Je termine en disant que nous appuyons certaines de ces modifications au Règlement.

[L'hon. M. Lambert.]

Cependant, pour ce qui est d'éliminer le comité des subsides et le comité de la programmation, nous crions: «Holà!»

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, à mon avis, un des grands avantages de notre système démocratique est que l'on peut supposer, quel que soit le parti auquel on appartienne, que les mobiles de tous les députés sont élevés et qu'ils n'ont en vue que le bien du pays et de sa population. Chacun d'entre nous ici est heureux de croire que tel est l'objectif de chacun de ses collègues. Et pourtant, je dois admettre, en la présence du président du Conseil privé (M. Macdonald), que, pour le débat dans lequel nous sommes maintenant engagés et les questions qui nous sont soumises, je trouve très difficile de faire cette supposition devant l'insistance du gouvernement à imposer au Parlement une règle particulière à laquelle je m'oppose, à savoir l'article 16-A. (*Applaudissements*)

• (4.10 p.m.)

Je ne doute pas que de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont étonnés de voir ce qui se passe ici. Il sont préoccupés des nombreux et graves problèmes qui se posent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et ils veulent que le gouvernement et le Parlement prennent des mesures pour les résoudre, tout comme moi et chacun des membres de l'opposition à la Chambre. Les députés ministériels le souhaitent aussi, j'en suis certain. Je dis au début de mes remarques que le gouvernement a le pouvoir d'atteindre cet objectif, même maintenant. La responsabilité de tout délai résultant de ce débat, bref ou long, incombe entièrement au gouvernement. Il faut le bien préciser, et j'espère que ceux qui ont pour tâche d'informer le peuple canadien sauront le lui faire comprendre. (*Applaudissements*)

Pourquoi dis-je cela? Je dis, monsieur l'Orateur, que le gouvernement aurait pu et aurait dû présenter le rapport du comité sans le traquenard contenu dans la règle 16A. S'il l'avait fait, le rapport aurait pu être adopté peut-être sans débat et certainement avec seulement quelques discours, et la présente législature pourrait même aujourd'hui traiter des problèmes intéressant le peuple canadien et d'autres questions touchant les peuples du monde.

Il importe de souligner que, d'après les renseignements fournis par mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)